

Délibérations du Vendredi 14 novembre 2025

La Commission Formation et Vie Universitaire s'est tenue en présentiel.

La Commission de la Formation et de la Vie Universitaire, en sa séance du **Vendredi 14 novembre 2025** en salle du Conseil, bâtiment Bélénos (BDR)

Sous la présidence de Stéphane Cadiou, Vice-président CFVU et pilotage de l'offre de formation.

Vu le code de l'éducation, article L712-6-1 ;

Vu les statuts de l'Université Lumière Lyon 2, adoptés par le conseil d'administration le 27 avril 2018 ; modifiés en séance du 20 septembre 2019 et du 10 décembre 2021

Prend les délibérations suivantes :

Membres : 37 en exercice

Quorum : 19

Présents et représentés en début de séance : 24

Étaient présents :

Collège A : Jérôme DARMONT, Stéphane CADIOU, Françoise ORAZI, Raphaël MINJARD, François-David CAMPS

Collège B : Nathalie AUVERGNON, Eva-Marie GOEPFERT, Erica DUMONT, Quentin MAGOGEAT, Marie Karine LHOMME, Pascale COLLIOT

Collège BIATSS : Florian CAROZZO-FATTACIOLI, Mathias CHASSAGNEUX, Olivier DAMOUR, Anne-Charlotte PASQUIER DESVIGNES

Personnalités extérieures : Fleur GUY

Usagers/ères : Perrine RULLIER, Joséphine GABIOT, Léo MATHEY MAGLICA

Représentés : Sarah CORDONNIER, Salomé DEBOOS, Béatrice PIOTROWICZ, Tao MOUNIER, Celia PASCALE

Invités : Catherine LEROUX, Amélie COUDURIER, Virginie HOLLARD

Invité.es permanents : Laure DESCAMPS, Stéphanie PATFOORT, Stéphanie CHAMPEL, Andréa CHAMBLAS, Marlène DE ALMEIDA, Arthur RAVIX

INFORMATIONS ET ÉCHANGES

01 – Avancement de l'accréditation

L'état d'avancement de l'accréditation est présenté par Stéphane Cadiou, Vice-président CFVU et pilotage de l'offre de formation.

Un tour des composantes a été effectué et marque la fin d'une première phase. Ce tour de composantes était destiné à faire un état des lieux, à repérer les fragilités et besoins, mais également à identifier les projets d'évolution. Parallèlement, trois comités pédagogiques de composantes (CPC) se sont tenus : un en septembre, un en octobre, un en novembre.

Pour rappel, les responsables de mention devront remettre le Document d'Orientation Pédagogique (DOP) pour le 24 novembre.

Direction de la formation

Service des études

Campus Berges du Rhône

18 quai Claude Bernard – F69365 Lyon cedex 07

Téléphone : +33 (0)4 78 69 70 82

<http://www.univ-lyon2.fr>

Contexte général

- L'accréditation se construit dans une démarche coopérative, sans modèle imposé.
- Nous sommes soumis à une contrainte budgétaire forte : économie cible de 9 % sur l'offre de formation. Le choix a été fait de ne pas appliquer une coupe linéaire à chaque formation, mais d'opérer des ajustements formation par formation.

Constats issus du tour des composantes

- Très peu de nouveaux projets, à cause d'un contexte défavorable.
- Faible nombre de propositions de basculement en alternance, malgré l'attente d'une augmentation sensible des recettes liées à l'alternance. Il faudra que d'autres projets puissent être portés pour atteindre la prévision.
- Un des deux CPP (Congés pour Projets Pédagogiques) sera presque obligatoirement fléché vers l'alternance pour encourager les initiatives. Les collègues sont encouragés à déposer des projets CPP, qui se montrent très peu concurrentiels par rapport aux CRCT.

Structure de la licence

La nouvelle maquette comprend :

- Deux UE disciplinaires (UE1-UE2),
- Une UE3, qui correspond soit à l'UE d'internationalisation, soit à l'UE d'ouverture disciplinaire, soit à la BIDI. Concernant l'UE d'ouverture disciplinaire : l'objectif est d'offrir une ouverture à nos étudiants
- Une UE4 transversale.

Retours des composantes

- La réception de cette évolution est globalement positive, mais reste prudente.
- Déclin massif des demandes de maintien des BIDI constaté : demandes presque inexistantes.
- Une information générale a été envoyée aux étudiants : les BIDI ne seront vraisemblablement plus poursuivies - au moins en licence 3- à partir de 2027. Néanmoins, la question du maintien résiduel de quelques BIDI, à la marge, reste ouverte.
- Concernant l'UE d'ouverture disciplinaire (UE3) : tendance à privilégier l'interne plutôt qu'une véritable ouverture ; Elle doit davantage s'appuyer sur la coopération entre les départements, afin de plutôt favoriser la mobilité entre les enseignants et composantes, plutôt que la mobilité des étudiants.

Orientation proposée pour l'UE d'ouverture disciplinaire (UE3)

Trois modalités sont possibles, selon les effectifs et contextes :

- Piocher un cours existant dans un autre département (possible surtout pour les petits effectifs).
- Faire intervenir un collègue d'un autre département ou composante.
- Proposer un cours interne, mais qui se démarque significativement par rapport à la discipline principale.

L'objectif affirmé : garantir une réelle ouverture disciplinaire, en remplacement notamment des anciens EO (enseignements d'ouverture) qui n'existeront plus.

Points de vigilance soulevés par les élus :

- *Il y a un risque que les composantes internalisent massivement l'UE3 pour des raisons de commodité organisationnelle. De plus, il subsiste un doute sur la capacité de certaines disciplines à réellement « sortir » de leur cœur disciplinaire pour proposer des contenus authentiquement ouverts.*
- *La fermeture accélérée des BIDI ne risque-t-elle pas également de réduire les perspectives d'échanges inter-composantes initialement envisagées ?*

Réponse de Stéphane CADIOU : Nous avons conscience du risque de recentrage disciplinaire. Il y a la possibilité d'imposer des contraintes plus strictes pour éviter les licences strictement mono-disciplinaires.

Cependant, cela a tout de même ses limites : certaines disciplines en sous-encadrement ne pourront pas proposer d'enseignement d'ouverture. Il est donc important de trouver un équilibre pour ne pas créer des charges inégales entre composantes. Pour être optimiste, des solutions existent : l'UFR droit, par exemple, a réussi à créer une complémentaire libre internalisée qui ne repose pas sur les fondamentaux.

Point sur l'UE d'internationalisation (UE3)

Un groupe de travail (GT) est en place. Néanmoins, les composantes sont réservées, faute de visibilité sur le contenu concret. Le GT doit produire des propositions opérationnelles pour faciliter l'intégration de cette UE et rassurer les équipes pédagogiques.

Problématique du volume d'heures pour les Masters

Les composantes remontent des fermetures de parcours, mais qui restent insuffisantes pour atteindre l'objectif d'économies de 25 000 heures

Il existe une énorme disparité sur le site, notamment avec les masters qui se déroulent à 100% en CM ou TD. Pour le moment, il n'y a pas de solution concrète. Toutes les lignes budgétaires sont explorées sur OSE, afin de limiter au maximum l'impact sur la structure de licence et master.

Pour les élus, la démarche est bonne, mais il subsiste une inquiétude sur le devenir de ces formations.

ADOPTIONS

SCHEMA DIREC TEUR DE LA VIE ETUDIANTE

02—Schéma directeur de la vie étudiante

En absence du dépôt des documents dans les temps impartis, ce point est reporté à la CFVU du 11 décembre 2025.

Nombre de présent.s ou représenté.e : **Nombre**
Adeption / Refus

Pour	Contre	Abst	NPPV

MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR DU BUDGET PARTICIPATIF ETUDIANT

04 – Modification du règlement intérieur du budget participatif étudiant

Présenté par Amelie Coudurier, responsable du Service Vie Etudiante

Présentation générale du dispositif

Le Budget Participatif Étudiant (BPE) permet aux étudiants de proposer et de sélectionner des projets destinés à améliorer la vie étudiante sur les campus. L'enveloppe globale est fixée à 30 000 €, dont 10 000 € minimums attribués à chaque campus (Berges du Rhône et Porte des Alpes).

Chaque projet ne peut excéder 15 000 €.

Calendrier prévisionnel

- Dépôt des projets : 3 novembre – 12 décembre 2025
- Analyse de faisabilité : 15 décembre 2025 – 6 février 2026
- Vote étudiant : 16 février – 15 mars 2026
- Annonce des résultats : mai 2026
- Mise en œuvre des projets : mai – décembre 2026 (selon contraintes et marchés)

Conditions d'éligibilité des projets

Concerne tout étudiant inscrit à l'Université Lyon 2, disposant d'un mail institutionnel. Le dépôt peut être individuel ou collectif (associations agréées Lyon 2 seulement).

Les projets doivent se situer exclusivement sur :

- Le Campus Berges du Rhône (restrictions pour certains espaces extérieurs ; l'intérieur est autorisé)
- Le Campus Porte des Alpes (restrictions dans le Forum et le bâtiment V)
- Le Site Rachais (seuls les équipements mobiles sont autorisés)

Critères obligatoires

Les projets doivent :

- Bénéficier au plus grand nombre d'étudiants
- Relever des compétences universitaires et du périmètre CVEC
- Constituer une idée ou action concrète (les doléances seules ne sont pas éligibles)
- Respecter la réglementation et les principes de laïcité et développement durable
- Ne pas excéder 15 000 €
- Relever de dépenses d'investissement ou de fonctionnement limité ($\leq 2\text{h/semaine}$ d'un agent VE)
- S'inscrire dans ce qui n'est pas déjà programmé par l'université
- Être réalisables en 9 mois maximum

Sont exclus : les frais de fonctionnement lourds, projets immobiliers, interventions relevant des obligations institutionnelles (ex : accessibilité PMR), projets contraires à la politique de DD, ou projets tutorés.

Dépôt et analyse des projets

Le dépôt s'effectue via la plateforme : jeparticipe.univ-lyon2.fr. L'inscription nécessite une adresse @univ-lyon2.fr. L'Université propose un accompagnement (ateliers, réponses aux questions) sans valeur d'engagement sur l'éligibilité finale.

L'analyse s'effectue en trois étapes : Recevabilité (vérification des critères du règlement), faisabilité (analyse juridique, technique et logistique), puis estimation financière.

Les services peuvent contacter les porteurs du projet pour obtenir des précisions ; des amendements peuvent être proposés (avec accord du porteur). Les projets rejetés sont publiés avec justification.

Vote et sélection

Les projets ayant été déclarés comme recevables lors de la phase d'analyse sont soumis au vote sur la plateforme <https://jeparticipe.univ-lyon2.fr>, du 16/02 au 15/03/2026 (inscription sur la plateforme possible grâce à l'adresse email @univ-lyon2.fr.).

N'importe quel étudiant ou étudiante inscrit durant l'année universitaire peut participer au vote, et sélectionner ses projets favoris jusqu'à atteindre 30 000 € cumulés.

Les projets à réaliser sont sélectionnés par ordre décroissant du nombre de voix, dans la limite de 10 projets maximum, et pour un montant de 30 000€ au total, suivant la répartition de 10 000€ par campus (Berges du Rhône et Porte des Alpes) telle que définie à l'article 1.

- En cas de dépassement du budget par le dernier projet sélectionné : recherche de financements complémentaires ou ajustement du projet (avec accord du porteur)
- En cas d'égalité : priorité au projet le plus rapidement réalisable
- Tout reliquat éventuel est redistribué par le comité de pilotage du BPE.

Suivi et réalisation

Les projets retenus doivent être réalisés dans un délai de 9 mois, sauf circonstances exceptionnelles. La commission CVEC est mobilisée pour assurer le suivi.

Question des élus : Quelle est la forme de communication envisagée ? Et pouvons-nous connaître la proportion de demandes individuelles et collectives ?

Réponse de la DVEC : Il est prévu une campagne d'affiche sur les 2 campus, l'une dédiée à l'aménagement et l'autre à l'animation, ainsi qu'une diffusion de mails et une campagne sur les réseaux sociaux (Instagram de la DIRCOM). Pour compléter, les informations sont disponibles sur le site internet, et un relais des informations se fait également par les enseignants.

En ce qui concerne les proportions de demandes, il n'y a pas de chiffre exact, mais les demandes collectives concernent des associations agréées Lyon 2 et sont donc minoritaires par rapport aux demandes individuelles.

Question des élus : La durée de vie des projets proposée a-t-elle une incidence sur la validation de ces mêmes projets ? Quid de l'entretien de ces investissements, est-ce budgété ?

Réponse de la DVEC : Par principe, et au sein du règlement, le projet doit durer 1 an. Le budget s'appuie sur le fond CVEC pour le maintien de certains projets (15000€ comme les fontaines à eau, la mise en libre-service de protections menstruelles et contre les IST...)

Certains projets, comme les assises en bois, par exemple, peuvent se dégrader plus rapidement. On instaure une fin de projet dans ce cas. Un temps humain est alloué pour la réalisation et la maintenance des projets (exemple : réassort des distributeurs), plafonné à 2h par semaine.

Question des élus : Les étudiants sont-ils au courant du projet La Ruche, quelle est leur implication ?

Réponse de la DVEC : Oui, l'ouverture est prévue en septembre 2026, des équipements et projets sont déjà prévus. Il y a d'ores et déjà une implication des étudiants pour l'amélioration des lieux. Ce sont des initiatives bonnes et importantes, qui permettent de créer un vrai lieu de vie, car les travaux ont été difficiles.

Des pistes complémentaires sont à explorer pour favoriser le vivre ensemble malgré le budget serré. Par exemple : initiative de créer un jardin partagé pour favoriser le partage entre personnels et étudiants. Le Service culturel propose également une offre gratuite pour tous, allant dans ce sens.

Nombre de présents ou représentés : **24**
 Vote 02 – Adoption

Pour	Contre	Abst	NPPV
24	0	0	0

Fait à Lyon, le 14/11/2025

Stéphane CADIOU
 Vice-président CFVU et pilotage de l'offre de formation



DIRECTION DE LA FORMATION

Service des études

Campus Berges du Rhône

18 quai Claude Bernard - F69365 Lyon cedex 07

Téléphone : +33 (0)4 78 69 70 82

<http://www.univ-lyon2.fr>